


S.I.M.O

Service d'Insertion vers le Milieu Ordinaire

N°2 rue Baste – BP 61 - 33230 COUTRAS

 05.57.49.35.46 – 05.57.49.08.92

Fax : 05.57.49.12.57

E.mail : epmsd.coutras.simo@wanadoo.fr

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le présent document définit les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement du Service d'Insertion vers le Milieu Ordinaire (S.I.M.O) dans le respect des droits et des libertés de chacun.

Il est conforme aux orientations de la loi 2002 et au décret N°2003-1095 du 14 novembre 2003, relatif au règlement de fonctionnement.

I/ Dispositions générales

Le service d'Insertion vers le Milieu Ordinaire est un service de l'Etablissement Public Médico-Social Départemental « Jean Elie Jambon » (E.P.M.S.D) et est situé à Coutras, en zone rurale.

L'E.P.M.S.D est un établissement public géré par un Conseil d'Administration et un Directeur.

Le statut de l'E.P.M.S.D est celui du Titre de la Fonction Publique Hospitalière (établissement médico-social doté de la personnalité morale).

L'E.P.M.S.D relève de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et particulièrement de son article 5 (L311-1 du Code de l'action sociale et des familles) dans son 3°.

Conformément à l'arrêté du Préfet du 31 Juillet 2011, le SIMO est agréé pour accompagner :

- des adolescents et des jeunes adultes des deux sexes, présentant une déficience intellectuelle avec troubles du comportement.

La capacité d'accueil du S.I.M.O est de 10 places en ambulatoire.

La tranche d'âge concernée est celle de 18 à 25 ans, à partir de 16 ans avec dérogation.

Le SIMO peut être ouvert en continu, c'est-à-dire au-delà de 202 jours, en fonction des projets des adolescents (es) et jeunes adultes.

L'admission est notifiée par la C.D.A.P.H.

Le S.I.M.O est habilité par la Sécurité Sociale.

II/ Missions du Service d'Insertion vers le Milieu Ordinaire :

Le S.I.M.O a pour mission d'accompagner des adolescents (es) ou de jeunes adultes dont le projet est l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire.

Il leur est proposé un Projet Personnalisé écrit ; projet pour lequel l'adhésion du jeune ou de son représentant légal est systématiquement recherché.

L'accompagnement se réalise à travers des interventions en ambulatoire, s'appuie sur la pluridisciplinarité (équipe) et le partenariat (réseau). Elle s'articule autour de l'accompagnement de l'adolescents (es) ou du jeune adulte dans son parcours vers la qualification, vers l'emploi, vers l'autonomie sociale.

III/ Les droits de la personne accueillie :

L'adolescent (e) ou le (la) jeune adulte pris en charge par le S.I.M.O est une personne qui a droit aux libertés fondamentales et donc au respect :

- de sa vie privée, de son intimité,
- de son opinion,
- de son droit à l'information.

L'adolescent (e) ou le (la) jeune adulte accompagné (e) par le S.I.M.O a droit, plus précisément :

- au libre choix des prestations et donc à la recherche de son consentement,
- à l'information sur les droits fondamentaux et les prescriptions particulières, légales et contractuelles, ainsi que les voies de recours possibles,
- à la participation directe à la conception et la mise en œuvre de son projet d'accompagnement,
- à un accompagnement de qualité,
- à la confidentialité,
- à l'accès aux informations ou documents le concernant.

IV/ – Les obligations de la personne accueillie :

Dans le respect des dispositions de la Charte d'Accueil, les obligations faites à l'adolescent (e) ou au jeune adulte accueilli doivent permettre la réalisation des prestations qui sont décidées. Il est donc nécessaire qu'il respecte :

- les termes du Document Individuel de Prise en Charge puis du Projet Personnalisé,
- et qu'il prenne en compte que le respect doit être réciproque et qu'il est donc dû aux autres jeunes accompagnés par le S.I.M.O ainsi qu'aux personnels.

Toute modification du présent règlement, préalablement soumise au Conseil d'Administration sera portée à la connaissance des résidents.

Je soussigné (e)déclare avoir pris connaissance du

Règlement de Fonctionnement du S.I.M.O

Fait à le

signature